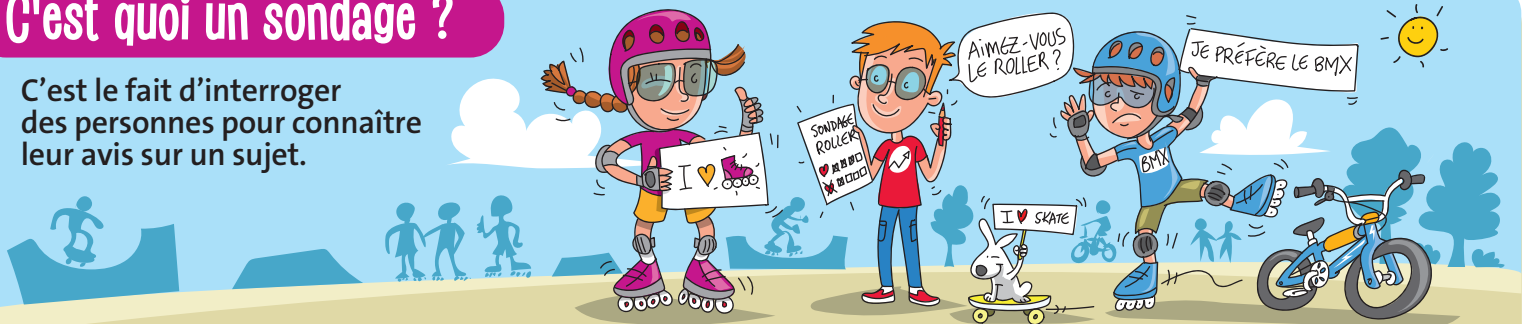


À quoi servent les sondages ?

Avant une élection présidentielle, les sondages se multiplient. On t'aide à comprendre pourquoi.

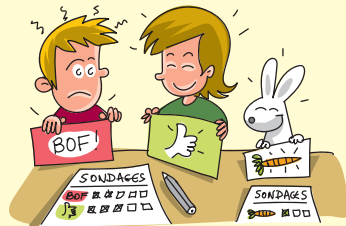
C'est quoi un sondage ?

C'est le fait d'interroger des personnes pour connaître leur avis sur un sujet.



À quoi ça sert ?

Quand les réponses sont utilisées pour savoir ce que pense la population, on parle de « sondage d'opinion ».



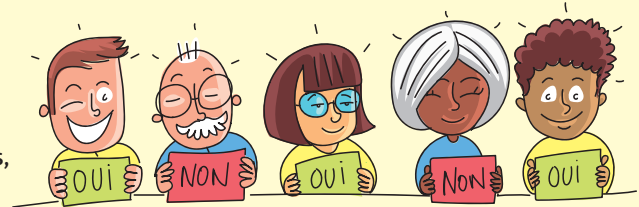
Lorsqu'on demande aux électeurs pour qui ils vont voter, c'est un « sondage d'intentions de vote ».



Comment sont-ils réalisés ?

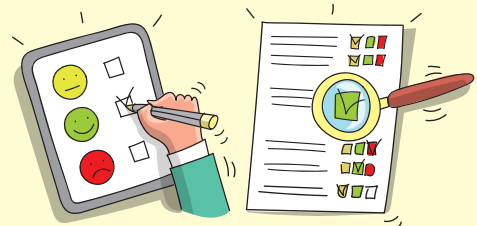
1. Choisir qui va répondre

Il faut qu'il y ait parmi les personnes interrogées des femmes et des hommes, jeunes ou plus âgés, avec différentes professions, religions, origines, etc. Ils doivent représenter la population de la France.



2. Fabriquer les questions

Il faut qu'elles permettent d'exprimer librement son opinion. Elles sont posées par téléphone, sur Internet ou dans la rue.



3. Faire les calculs

Il faut compter les réponses et les analyser. Le sondage doit obligatoirement indiquer le nombre de personnes interrogées, la date à laquelle on leur a posé les questions et la **marge d'erreur**.

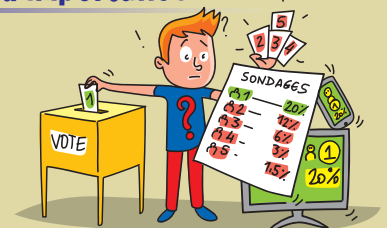
Puissance 20 !

Depuis 1974, le nombre de sondages effectués pour l'élection présidentielle a été multiplié par 20 en France. En 2017, on en a compté **560**, un record !



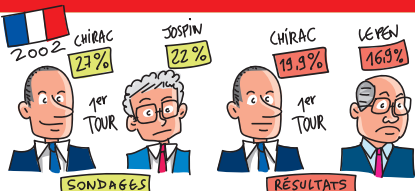
Leur donne-t-on trop d'importance ?

C'est ce que pensent beaucoup de gens, qui reprochent aux sondages d'**influencer** les électeurs, en les poussant à voter pour tel ou tel candidat.



Marge d'erreur : écart possible entre le résultat annoncé par le sondage et le vrai résultat de l'élection.

PEUVENT-ILS SE TROMPER ?



Pour l'élection présidentielle, les sondages annoncent en général le bon résultat. Sauf en 2002, où ils se sont tous trompés sur le candidat arrivé deuxième.

INTERDITS LE JOUR J



Les sondages qui portent sur l'élection du prochain président ne peuvent pas être publiés la veille et le jour du vote. Ils sont de nouveau autorisés à partir du moment où le dernier bureau de vote a fermé, c'est-à-dire à 20 heures le soir de l'élection.